





Rapport sur le projet de budget de l'exercice 2024



Présenté par Monsieur Loïc PIQUIOT, proviseur

Le cadre législatif et réglementaire du budget

Le lycée professionnel Léonard de Vinci est un établissement public local d'enseignement (EPLE) dont le cadre budgétaire et comptable est prévu par les articles L. 421-11 et suivants et R. 421-57 et suivants du code de l'éducation ainsi que l'instruction codificatrice M9.6 portant cadre budgétaire et comptable des EPLE.

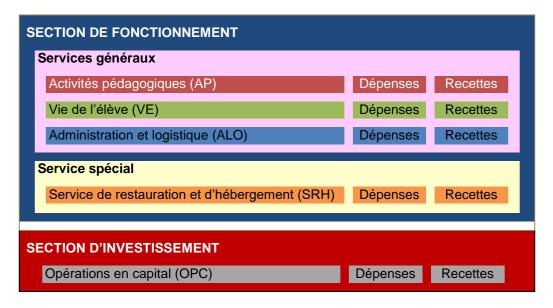
Les principes budgétaires

5 principes gouvernent le budget des EPLE :

- **Unité** : toutes les dépenses et toutes les recettes de l'établissement doivent être retracées dans un seul et même document ;
- Annualité: le budget s'inscrit dans une durée annuelle qui va du 1er janvier au 31 décembre;
- Universalité: ce principe signifie que les recettes et les dépenses ne peuvent pas être contractées mais aussi qu'aucune recette ne peut être affectée à une dépense précise. Toutefois, certaines recettes sont soumises à condition d'emploi et ne peuvent donc être utilisées que pour financer les dépenses précisées dans cette condition (ex.: certaines subventions, taxe d'apprentissage,...);
- Sincérité : le budget doit être sincère en recettes et en dépenses ;
- Equilibre : le budget doit être en équilibre réel. Un déficit n'est autorisé que si le fonds de roulement est suffisamment important pour le couvrir. Par ailleurs, les EPLE ne peuvent recourir à l'endettement ou à l'emprunt.

La structure budgétaire

Le budget de l'EPLE est structuré comme il suit :



- Le service général « **Activités pédagogiques** » retrace les dépenses et constate les recettes relatives à l'enseignement initial, à la formation continue et à l'apprentissage, aux stages et périodes de formation en entreprises, aux voyages scolaires et aux sorties pédagogiques notamment ;
- le service général **« Vie de l'élève »** retrace les dépenses et constate les recettes relatives à l'amélioration de la vie des apprenants, aux actions visant la santé et la citoyenneté et aux actions mises en œuvre à l'initiative des élèves, aux diverses aides sociales, à l'exception des bourses nationales ;
- le service général « Administration et logistique » retrace les dépenses et constate les recettes relatives à la viabilisation (eau, gaz, électricité), au fonctionnement, à l'entretien général et à l'administration de l'EPLE. Les opérations de sorties d'inventaires des immobilisations, d'amortissements, de provisions ainsi que les reprises des dotations sont aussi imputées sur ce service;
- le service spécial **« service de restauration et d'hébergement »** retrace les dépenses et les recettes de la demi-pension et de l'internat ;
- le service « opérations en capital » permet à l'établissement d'acquérir de nouveaux matériels ou de

remplacer le matériel obsolète lorsque leur montant est supérieur à 800€ hors taxes (véhicules, outillages, équipements divers, logiciels,...).

L'équilibre du budget

L'équilibre du budget est réalisé de la manière suivante :

- En premier lieu, on calcule le **résultat prévisionnel de fonctionnement**, qui correspond à la différence entre les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses de la <u>section de fonctionnement</u>;
- celui-ci est ensuite corrigé des opérations qui n'ont pas d'influence sur la trésorerie (provisions, amortissements,...): c'est la capacité d'autofinancement (CAF). Lorsqu'elle est négative, c'est-à-dire insuffisante pour compenser un déficit de fonctionnement par exemple, elle est qualifiée d'incapacité d'autofinancement (IAF). En règle générale, le fonctionnement quotidien de l'EPLE ne génère pas d'excédent: dans ce cas, la CAF prévisionnelle mise en évidence dans le projet de budget ne sera pas positive, mais nulle.

Le budget pourra être regardé comme équilibré malgré un déficit prévisionnel de fonctionnement (plus de dépenses que de recettes) lorsque la CAF sera positive ou nulle. Ce sera le cas notamment lorsque le déficit de fonctionnement ne sera dû qu'à des opérations pour ordre (provisions, amortissements ...).

L'évolution du fonds de roulement

Le fonds de roulement est la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sans financement extérieur.

Pour calculer son évolution, on ajoute la CAF au résultat de la section d'investissements. Si elle est nulle, l'évolution du fonds de roulement sera égale à ce dernier. Si la section de fonctionnement présente une IAF, l'évolution du fonds de roulement sera égale à la différence entre le résultat de la section d'investissement et l'IAF.

Le calendrier budgétaire

Le projet de budget est préparé par le chef d'établissement après que la collectivité lui ait notifié le montant de la dotation de fonctionnement, qui doit intervenir au plus tard le 1er novembre. Le budget doit alors être voté par le conseil d'administration dans les 30 jours qui suivent cette notification. A défaut, il est réglé conjointement par les autorités de contrôle (la collectivité territoriale et l'autorité académique, c'est-à-dire, pour le LP Léonard de Vinci, la région des Pays de la Loire et le rectorat de l'académie de Nantes).

Le chef d'établissement dispose de cinq jours après l'adoption du budget pour le transmettre aux autorités de contrôle. Dès lors, le budget devient exécutoire dans un délai de trente jours, sauf si dans ce délai, les autorités de contrôle manifestent à l'établissement leur désaccord sur le budget voté. Dans ce cas, elles procèdent au règlement conjoint du budget.

Le contexte du budget 2024 du LP Léonard de Vinci

L'établissement

Le lycée professionnel Léonard de Vinci a ouvert ses portes en 1966. Il accueille 572 apprenants dont 24 collégiens (troisième prépa métiers), 439 lycéens, 39 étudiants en BTS et 70 apprentis (mixage ou 100% apprentissage). 210 d'entre eux sont internes et 152 demi-pensionnaires.

Il dispense un enseignement professionnel articulé autour de quatre pôles d'activité :

Pôle chaîne graphique :

- bac professionnel « Artisanat et métiers d'arts en communication visuelle plurimédia » (AMACV);
- bac professionnel « Réalisation de produits imprimés et plurimédia » (graphique et impression) (RPIP);
- BTS « Étude et réalisation d'un projet de communication » (option graphique et option produits imprimés)
 (ERPC).

Pôle véhicules et transports :

- bac professionnel «Conducteur transport routiers de marchandise » (CTRM) ainsi que CAP « Conducteur routier de marchandises » (CRM) en enseignement scolaire;
- bac professionnel « Maintenance des véhicules » (option A voitures particulières et option B véhicules de transport routier) ;
- CAP « Réparation des carrosseries » en formation initiale et en apprentissage ainsi que « Peinture en carrosserie » en apprentissage ;

Pôle métallurgie :

 bac professionnel « Technicien en chaudronnerie industrielle » (TCI) en formation initiale et en mixage ainsi que CQPM « Soudeur industriel » en formation continue;

pôle tertiaire, social, santé, vente :

- bac professionnel « Accompagnement soins et services à la personne » (ASSP) (option A à domicile et option B – en structure);
- bac professionnel « Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (AGORA) » ;
- CAP « vente » en apprentissage.

L'établissement héberge également une unité externalisée d'enseignement de l'institut médico-éducatif (IME) de Montaudin.

Une situation financière fortement affectée par l'inflation

L'exercice budgétaire 2022 s'est soldé par une augmentation du fonds de roulement dû à une opération de régularisation de l'inventaire des biens immobilisés du lycée et dans le même temps à une insuffisance d'autofinancement limitée à 996,47 €. Toutefois, au cours de cette année, le lycée a été affecté par l'inflation et plus particulièrement par la hausse du prix du gaz (+40%) contre laquelle il ne bénéficiait pas du bouclier tarifaire. Si cette hausse a ralenti depuis, elle n'a pas cessé et le surcoût du gaz à la fin de l'exercice 2023 est estimé à plus de 100 000 €. Pour y faire face, le lycée a pu compter sur une augmentation de la dotation annuelle des crédits de fonctionnement (DACF) limitée à 33 676,00 € à laquelle s'est ajoutée une dotation complémentaire d'un montant de 16 000,00 €. En conséquence, l'établissement a été contraint de prélever 81 047,48 € pour compenser cette hausse ainsi que plusieurs dépenses imprévues au budget initial.

L'exercice 2023 se soldera donc vraisemblablement par un déficit, malgré un résultat du SRH qui sera probablement meilleur que prévu.

Si la DACF 2024 n'augmentera pas, une dotation complémentaire « énergie » sera versée au lycée dans le début de l'année 2024. Celle-ci sera loin de couvrir les surcoûts enregistrés depuis 2021, pas plus qu'elle ne prendra en compte l'augmentation des prix à la consommation.

La stratégie financière de l'établissement

De 2020 à 2022, l'établissement poursuivait l'objectif de restaurer ses marges financières au travers de l'augmentation de son fonds de roulement sans affecter de manière trop importante son fonctionnement et y parvenait progressivement. La crise a rendu cet objectif caduc, imposant au contraire au lycée de prélever des sommes importantes sur ce fonds de roulement pour maintenir tant bien que mal un niveau de financement correct

de son activité.

Dans ce contexte, l'optimisation des sources de financement externes s'impose à lui comme une nécessité absolue. A ce titre, une modification de la politique de l'établissement relative aux objets confectionnés a été revue de manière à inciter davantage les équipes à y recourir.

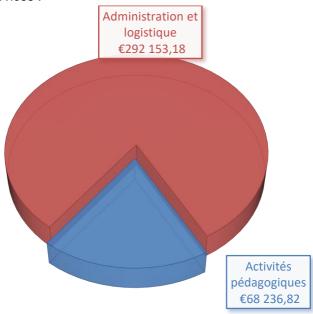
Enfin, le lycée s'est engagé à investir sur 3 ans une somme de 7 800,00 € pour l'ouverture du bac pro « Animationenfance et personnes âgées » (AEPA) dans l'hypothèse où le dossier de demande qu'il a déposé en ce sens serait accepté. Une partie de ces sommes a donc été budgétée dès l'exercice 2024 en prévision d'une ouverture qui le cas échéant interviendrait au mois de septembre prochain.

Les ressources

La dotation annuelle des crédits de fonctionnement (DACF)

La DACF est la subvention de fonctionnement octroyée aux lycées par le conseil régional des Pays de la Loire. L'établissement est libre de la répartir comme il l'entend, hormis au SRH.

La DACF notifiée au LP Léonard de Vinci pour 2024 est stable. Elle s'élève à 360 390,00 €. Elle a été répartie comme il suit entre les services :



Une dotation complémentaire de 19 812,00 € nous a été annoncée. Toutefois, il a été demandé aux établissements de ne pas la budgéter avant qu'elle ne soit votée. Le poste « électricité » a été minoré de ce montant afin de tenir compte de cette demande.

Les produits libératoires de la taxe d'apprentissage (taxe d'apprentissage)

En 2023, 76 000,00 € avaient été budgétés au titre de la taxe d'apprentissage. A ce jour, seuls 63 307,47 € ont été versés à l'établissement. Toutefois, un dernier versement doit intervenir mi-décembre : les fonds versés correspondront à la répartition entre les établissements bénéficiaires de taxe d'apprentissage des fonds versés par les entreprises à ce titre et non fléchés par eux. Aussi, l'objectif de 76 000,00 € ne paraît pas hors de portée. Il a donc été décidé de le maintenir pour l'exercice 2024.

Les contributions du GRETA-CFA au titre de l'apprentissage

Le GRETA-CFA du Maine contribue au budget de l'établissement au titre des actions de formation continue pour adultes ou de formation en apprentissage (à 100 % ou en mixage) que ce dernier organise.

La contribution au titre de l'apprentissage se décline en deux enveloppes :

- Forfait de 395,00 € par apprenti de la filière tertiaire et 695,00 € par apprenti de la filière industrielle qui couvre les frais de formation ainsi que les indemnités de visite de stage ;
- Reversement de 20 % sur les résultats réalisés par le GRETA-CFA au titre de chaque formation en apprentissage.

Ainsi, les recettes de l'apprentissage s'établissent comme il suit :

	Activités pédagogiques (AP)	Administration et logistique (ALO)	TOTAL
Forfait	34 208,25 €	1 462,00 €	34 208,25 €
Reversement de 20%	-	26 902,02 €	26 902,02 €
	34 208,25 €	28 364,02 €	62 572,27 €

Les contributions du GRETA-CFA au titre de la formation continue

Le GRETA-CFA a de nouveau organisé depuis novembre dernier un certificat de qualification professionnelle (CQP) « métallurgie » au profit d'adultes en formation continue. A ce titre, il reverse 11 230,00 € à l'établissement, dont 10 645,00 € pour frais réels (reversés sur facture).

Les autres subventions

Les autres subventions proviennent essentiellement de l'État et de la région, voire de l'agence française ERASMUS+ en ce qui concerne cette action. Leur montant est estimé en fonction des versements de l'année précédente ainsi que des reliquats qui sont inscrits dans la comptabilité de l'établissement, car à cette date elles ne nous ont pas été notifiées. Cependant, elles sont soumises à condition d'emploi, c'est-à-dire que la recette sera égale à la dépense. Elles n'ont donc pas d'incidence directe sur l'équilibre du budget.

Nature de la subvention	Service	État	Région	Union européenne
Subventions pour frais de stage (pré-bac et post-bac)	AP	10 041,00		€
Crédits éducatifs autonomie	AP/ VE		6 972,00 €	
ERASMUS+	AP			34 378,40 €
Dotation des crédits d'équipement professionnel (DCEP)	AP		22 430,00 €	
Subventions pour fonds sociaux	VE	8 265,00 €	3 735,00 €	
Fonds commun des services d'hébergement (FCSH)	OPC		5 628,00 €	
Plan LED	OPC		19 864,02 €	

Une subvention de la région destinée à financer les cahiers d'exercice est espérée à hauteur de 5 000,00 €. Cette dépense ne sera engagée que si cette subvention est accordée à l'établissement.

Les objets confectionnés

Le produit des objets confectionnés a été estimé à 10 000,00 €.

20% de ces sommes seront budgétées en dépenses comme ressources générales. 80% d'entre-elles financent une ligne sur laquelle seront acquises les matières d'œuvre des objets confectionnés par les élèves. Celles-ci ne grèveront donc plus les budgets des différentes formations. La facturation d'objets confectionnés devrait donc permettre d'accroître le volume de travaux d'élèves. Les ressources générales (DACF, taxe d'apprentissage) financent en priorité les formations qui par leur nature sont peu susceptibles de générer de telles facturations.

Les produits de la restauration

En raison du principe de gratuité de l'enseignement public, elles ne sont pas admises pour financer le

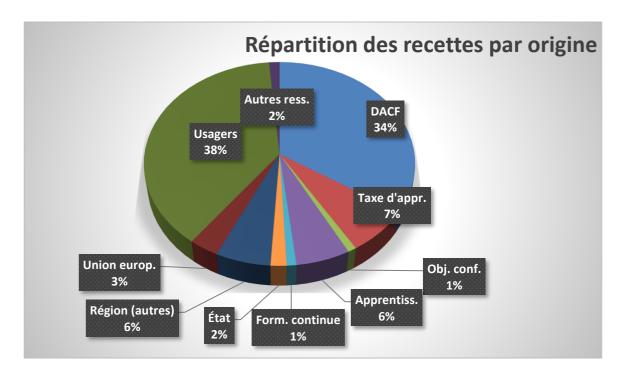
fonctionnement du lycée ou des activités obligatoires. En revanche, le service de restauration et d'hébergement est financé de la sorte.

Les produits de la restauration ont été estimés à 405 320,13 € pour l'exercice 2024.

Les autres recettes

L'établissement perçoit également d'autres recettes annexes :

Nature de la recette	Service budgétaire	Montant
Occupation du gymnase (AMB)	ALO	6 000,00 €
Frais de l'agence comptable	ALO	200,00€
Journées défense- citoyenneté	ALO	6 840,00 €
Refacturation autres établissements	ALO	1 481,61 €



En outre, une recette dite « pour ordre » de 19 864,02 € a été budgétée. Il s'agit de la neutralisation des amortissements, elle n'entraîne pas d'encaissement pour l'établissement.

L'équilibre général du budget

L'équilibre général du budget s'établit comme il suit :

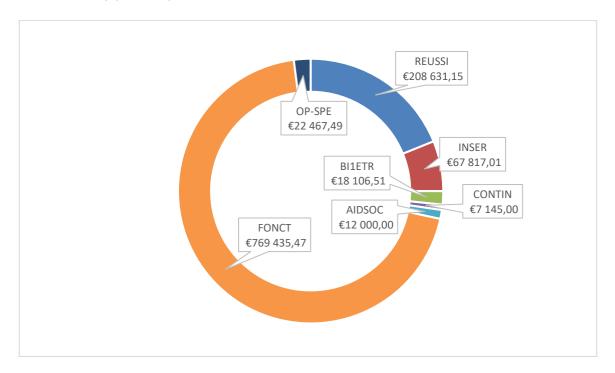
Services généraux	Recettes	Dépenses	Résultat
Activités pédagogiques (AP)	273 847,47 €	281 295,16 €	-7 420,69 €
Vie de l'élève (VE)	14 324,16 €	14 324,16 €	0,00€
Administration et logistique (ALO)	354 174,27 €	362 950,53 €	-8 776,26 €
Total des services généraux	642 372,74 €	658 569,69 €	-16 196,95 €
Services spéciaux			
Service de restauration et d'hébergement (SRH)	405 320,13 €	456 633,80 €	-13 922,79 €
Total des services spéciaux	405 320,13 €	611 733,80 €	-13 922,79 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 047 692,87 €	1 077 812.61 €	-30 119.74 €

Opérations en capital (OPC)	27 902,02 €	27 902,02 €	0,00€
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27 902,02 €	27 902,02 €	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	1 105 602 63 €	1 075 482 89 €	-30 119.74 €

Le résultat de l'exercice est de -30 119,74 €. Néanmoins, ce déficit est généré par des opérations dites « pour ordre » qui ne génèrent ni de décaissement, ni d'encaissement à hauteur de 3 332,03 €. L'établissement est donc en insuffisance d'autofinancement à hauteur de 26 787,71 €, qui sera comblée par un prélèvement sur le fonds de roulement du même montant, le service des opérations en capital étant par ailleurs équilibré. Le fonds de roulement estimé de l'établissement s'élève donc à 26 977,

Le détail des dépenses

Afin de permettre au budget de refléter davantage la politique de l'établissement, sa structure a été réorganisée autour de 7 grands domaines d'activités, dont trois correspondent aux priorités de l'établissement, à savoir la réussite des élèves (REUSSI), l'insertion professionnelle (INSER) et le bien-être des élèves et des personnels (BI1ETR). Les trois autres correspondent à la formation continue (CONTIN), aux aides sociales que distribue l'établissement (AIDSOC), au fonctionnement de celui-ci (FONCT) et aux opérations spéciales (amortissements des biens immobilisés) (OP-SPE).



Le service « Activités pédagogiques » (AP)

En dehors des activités retraçant les crédits alloués à une formation ou une discipline ainsi que celles qui retracent les dépenses financées par des ressources sous condition d'emploi (ERASMUS+, stages, crédits éducatifs autonomie, DCEP), le contenu de certaines lignes mérite d'être explicité :

- Les activités « charges communes » (enseignement scolaire et apprentissage) retracent des dépenses qui sont communes à deux formations ou plus, voire l'ensemble de l'établissement (lavettes des IG et des MV, reprographie, ...) ou difficilement individualisables (vérifications des machines) ;
- L'activité « éco-responsabilité » a pour objet de retracer l'ensemble des dépenses relatives aux énergies (eau, gaz, électricité), y compris les carburants, aux actions relatives aux économie d'énergie et à la gestion des déchets, recyclés ou non. Ainsi, les carburants des véhicules des sections de conduite routière sont-ils imputés sur cette activité;
- L'activité « Objets confectionnés » retracera les dépenses de matières d'œuvre commandées pour réaliser

les objets confectionnés qui seront facturés ;

- L'activité « santé/ social » regroupe les dépenses des ASSP et du futur bac pro animation.

Zoom sur... les crédits éducatifs autonomie

Les crédits éducatifs autonomie sont délégués aux lycées par la région. Sont éligibles au financement par ces crédits toutes les actions collectives qui contribuent à favoriser l'éducation à la citoyenneté, à valoriser les initiatives des jeunes, à accompagner l'information, l'orientation et l'insertion des jeunes, à améliorer le climat scolaire, à encourager la persévérance scolaire et à ouvrir à l'international au travers de voyages de groupe.

A titre informatif, les projets pourront s'articuler autour des priorités inscrites aux « Actions Educatives Ligériennes », à savoir :

- ✓ L'esprit d'engagement : civisme et les valeurs de la République ;
- √ L'esprit d'entreprendre ; ouverture aux entreprises et richesse des territoires ;
- √ L'esprit de responsabilité : estime de soi et lutte contre les addictions ;
- ✓ L'esprit de créativité : la culture, notre bien commun.

Sont exclus de ce dispositif les frais liés :

- ✓ aux stages des jeunes ;
- √ les classes vertes, de mer, de découverte, de neige ;
- √ les sorties ludiques ou à caractère commercial;
- √ les séminaires d'intégration ;
- ✓ les formations intervenant hors parcours scolaire, ou n'intervenant pas en cohérence avec ce parcours ;
- √ les acquisitions d'équipements et de matériels.

L'utilisation de ces crédits, majoritairement utilisés par le passé pour financer les voyages scolaires, a été rééquilibrée au profit d'autres actions telles que les actions d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, d'ouverture aux entreprises dans le cadre de l'orientation et de la préparation à l'insertion professionnelle ainsi que d'actions culturelles qui ne pourraient pas être financées par le pass culture. Les enseignants qui ont des projets qui peuvent s'inscrire dans ces priorités ne doivent pas hésiter à s'emparer de ces opportunités financières.

Le service « Vie de l'élève » (VE)

Le service « Vie de l'élève » retrace deux types de dépenses :

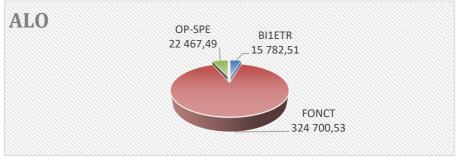
Les dépenses d'aide sociale

Elles sont financées par l'État (8 265,00 €) et par la région (3 375,00 €).

Les dépenses relatives à l'éducation à la santé et la citoyenneté Elles sont financées par les crédits éducatifs autonomie

Le service « Administration et logistique » (ALO)

Les dépenses du service ALO sont regroupées en trois domaines : Bien-être des élèves et des personnels (BI1ETR), fonctionnement (FONCT), opérations spéciales (OP-SPE).



Bien-être

Le domaine « Bien-être » et l'activité du même nom retracent les dépenses relatives à l'entretien ménager et aux améliorations matérielles répondant davantage à un besoin d'amélioration de l'environnement de travail des élèves et des personnels que de la simple réparation et maintenance. Il retrace également les dépenses de l'infirmerie.

Fonctionnement

L'activité « éco-responsabilité » a le même objet que celle ouverte au service AP.

Opérations spéciales

Le domaine « opérations spéciales » retrace les seules opérations d'amortissement des biens inscrits à l'inventaire de l'établissement, pour un montant de 22 467,49 €. Ils sont partiellement couverts par une recette dite de neutralisation des amortissements mais 5 444,23 € d'entre eux sont dits réels, et génèrent donc un résultat déficitaire. Néanmoins, il s'agit d'opération dites « pour ordre » qui n'entraînent pas de décaissement et qui n'affectent donc pas le fonds de roulement de l'établissement.

Service de restauration et d'hébergement (SRH)

Ce service retrace les dépenses liées au restaurant scolaire et à l'internat. Il a la particularité d'être intégralement financé par les contributions financières des familles (frais scolaires).

En dépenses, il est composé d'un domaine unique (fonctionnement) et de 3 activités que sont l'éco-responsabilité (Cf AP et ALO), le fonctionnement général qui retrace également les dépenses de maintenance et la confection des repas.

Service des opérations en capital (OPC)

Ce service retrace les achats de biens durables dont la valeur d'acquisition est supérieure ou égale à 800,00 € hors taxes. Ces biens sont inscrits dans l'inventaire de l'établissement.

Sur ce service ont été budgétées les trois dépenses identifiées à ce jour, à savoir :

- L'acquisition de nouveaux mannequins pour le bac pro ASSP (2 298,00 €);
- Le plan LED (19 864,02 €), financé par la région qui a pour objet de remplacer une partie des éclairages électriques du lycée par des éclairages LED ;
- L'acquisition d'un enregistreur de température pour les chambres froides du service de restauration (5 628,00 €), pour laquelle un dossier va être déposé en vue de son financement par la région.

Annexe:

Liste des contrats à la charge de l'établissement

Objet	Société	АР	ALO	SRH	TOTAL	Observations
Alarme anti-intrusion (maintenance)		-	2 300,00	-	2 300,00	Estimation - Nouveau contrat à prévoir
Analyses vétérinaires (restauration)	LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES	-	-	1 715,01	1 715,01	
Analyses vétrarinaires (eau chaude sanit.)	LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES	-	161,96	348,97	510,93	
Appareils de cuisson (maintenance)	ALLIANCE FROID	-	-	1 532,64	1 532,64	
Appareils de levage (VGP)	APAVE	391,20	-	-	391,20	
Appareils frigorifiques (maintenance)	ALLIANCE FROID	-	-	1 532,64	1 532,64	
Ascenseurs (maintenance)	OTIS	-	2 128,10	5 308,38	7 436,48	
Ascenseurs (VGP annuelle)	APAVE	-	186,81	465,99	652,80	
Ascenseurs (VGP quinquennale)	APAVE	-	-	-	-	Prochaine VGP quinquennale : 2028
Assistance informatique	LYCÉE ATLANTIQUE (LUÇON)	-	360,00	-	360,00	
Assurance établissement	MAIF		3 610,40		3 610,40	
Autolaveuses (maintenance)	NILFISK	-	2 720,09	-	2 720,09	
Bacs à graisse (vidange)	SHBIHR	-	-	939,81	939,81	
Banc de géométrie (vérification)	воѕсн	417,06	-	-	417,06	
Bennes recyclage ateliers (location)	SECHÉ INDUSTRIES	907,20	-	-	907,20	
Boïte postale (location)	LA POSTE	-	124,74	-	124,74	

Objet	Société	АР	ALO	SRH	TOTAL	Observations
Cabine de peinture (maintenance)		2 000,00	-	-	2 000,00	Estimation - Contrat à prévoir
Chariots de manutention (maintenance)	LM MANUTENTION	328,68	467,40		796,08	
Climatiseur serveurs (maintenance)	FRANCE HYGIENE VENTILATION	-	163,80	-	163,80	
Compresseur (maintenance)		1 000,00	-	-	1 000,00	Estimation - Contrat à prévoir
Conditions d'aération et d'assainissement en milieu de travail (mesure)	APAVE	1 410,51	-	-	1 410,51	
Conteneurs à déchets (abonnement)	MAYENNE COMMUNAUTÉ	-	904,48	-	904,48	
Contrôle d'accès self (assistance)	ALPES RECHERCHE DEVELOPPEMENT	-	-	2 095,48	2 095,48	
Dératisation	ECOLAB	879,00	-	879,00	1 758,00	
Désenfumage (maintenance)	FRANCE INCENDIE	-	407,96	265,24	673,20	
Équipements mécaniques (vérification)	APAVE	957,60	-	-	957,60	
ERP Imprimerie (Masterprint)	ECOFFI	2 866,50			2 866,50	
Extincteurs (vérification)	CHUBB	-	1 092,90	302,89	1 395,79	
Flux imprimerie (Enfocus) (assistance)	NEOSA	3 180,00	-	-	3 180,00	
Fontaine carrosserie (location-mainten.)	SAFETY KLEEN	3 713,10	-	<u>-</u>	3 713,10	
Hottes de cuisine (Maintenance)	FRANCE HYGIENE VENTILATION	-	-	588,00	588,00	
Installations de gaz (contrôle)	DEKRA	-	149,04	66,96	216,00	

Objet	Société	АР	ALO	SRH	TOTAL	Observations
Installations de gaz (maintenance)	DALKIA	-	5 605,05	2 518,21	8 123,26	
Installations électriques (contrôle)	APAVE	-	1 905,36	869,64	2 775,00	
Installations sportives (contrôle)	SOCOTEC	897,60	-	+	897,60	
Lavettes (fourniture)	MEWA	7 554,56	-	-	7 554,56	
Logiciel atelier mécanique "Atelio Doc" (licence)	ETAI		1 182,65		1 182,65	
Logiciel de vie scolaire "Pronote"	INDEX EDUCATION	-	3 341,52	-	3 341,52	
Logiciel valise multi Diag	ACTIA AUTOMOTIVE	964,53			964,53	
Machine à affranchir (location-mainten.)	QUADIENT	-	979,01	-	979,01	
Marchés publics (assistance passation)	OPTIMARCHÉ	-	-	390,60	390,60	
Opacimètre (vérification)	BOSCH	571,20	-	-	571,20	
Portes et portails automatiques (maintenance)	DIRICKKS SERVICES	-	2 100,00	-	2 100,00	
Portes et portails automatiques (vérification)	APAVE	-	216,00	-	216,00	
Poste haute tension (maintenance)		-	2 000,00	-	2 000,00	Estimation - Contrat à prévoir
Presse numérique (location-maintenance)	RICOH	5 756,08	-	-	5 756,08	
Recharge climatisation (maintenance)	BTV SERVICES	361,62	-	-	361,62	
Reprographie administration (location- maintenance)	RISO	-	8 863,71	-	8 863,71	

Objet	Société	АР	ALO	SRH	TOTAL	Observations
Reprographie enseignement (location- maintenance)	UGAP	12 070,04	-	-	12 070,04	
Sites interet (hébergement)	OVH CLOUD	199,16	-	-	199,16	
Suite logiciel ADOBE	ADOBE	2 237,91	1 481,61		3 719,52	
Syst sécurité incendie (maintenance)	ERYMA	-	5 297,80	3 444,45	8 742,25	
Syst sécurité incendie (VGP)	DEKRA		567,22	368,78	936,00	
Téléphonie mobile	ORANGE	-	2 974,56	-	-	Estimation, renouvellement en cours
Télésurveillance		-	3 000,00	-	-	Estimation - Contrat à prévoir
TOTAL		48 663,55	48 317,61	23 632,69	120 613,85	